I. <u>Réglementation</u>

Conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié, il convient de porter votre attention sur les points suivants :

- La distance prise en considération lors de l'étude des droits à indemnisation des frais de transport est la distance la plus courte calculée à partir de la commune de la résidence familiale ou administrative jusqu'à la commune dans laquelle l'agent est missionné.
- Les déplacements :

- au sein d'une même commune

- entre la commune de résidence familiale et la commune de résidence administrative ne peuvent pas donner lieu à des remboursements.

- Constitue une seule et même commune, toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.
- En dehors des cas précités, les distances s'apprécient depuis le distancier intégré dans Chorus-DT : MAPPY, de commune à commune (et non d'adresse à adresse).

II. Compléter la Fiche profil – Application CHORUS DT

Pour y accéder, vous devez vous rendre sur la page PARTAGE en vous connectant à l'aide de vos identifiants et mot de passe habituels. Dans l'onglet « Déplacements temporaires » (1), cliquer sur « Accès à l'application CHORUS DT » (2).



Avant de commencer la saisie d'un ordre de mission, il convient de vérifier votre fiche profil. Pour cela, cliquer sur l'icône 2 en haut à droite de l'application.

Vérifiez que vos données soient exactes dans l'onglet « Coordonnées ». Votre E-mail professionnel doit impérativement être renseigné avec votre adresse mail académique.

Ensuite, saisissez votre véhicule dans l'onglet « Véhicules » en cliquant sur « créer », en haut à droite.

Saisissez les données présentes sur votre carte grise et votre carte verte d'assurance et choisissez le barème "IK standard".

La case « Date de fin d'utilisation » ne sera à compléter que lorsque le véhicule sera vendu ou non roulant.

Ne pas oublier de **confirmer** dans cette fenêtre puis d'**enregistrer** sur la page précédente (en bas à droite).

Cette procédure est à reproduire si vous utilisez plusieurs véhicules.

VÉHICULES PERSONNEL	_S		×
N° d'immatriculation	Marque	Modèle	
Puissance (CV/Cylindrée)	Barème		
Date de fin d'utilisation			
Assurance personnelle			
Assureur	N° de police	Date début Police	
Date fin Police			
		Annuler Confirmer	

NB : Il n'est pas nécessaire de faire une demande VEHI'P.

III. Saisie de l'ordre de mission (OM) – Application CHORUS DT

Cliquer sur "Ordres de mission" en haut de l'application puis sur "Créer OM" en bas à gauche. Cliquer sur "Autre" dans la fenêtre qui s'ouvre alors puis sur document vierge.

CRÉATION D'UN NOUVEL OM				×
Prestation principale				
+			Autre	
Création d'un nouvel OM Document vierge				
Initialisation à partir d'un ordre de mi	ission			
				Annuler

1. L'onglet "Général"

L'ordre de mission s'ouvre alors et il faut remplir l'onglet "Général" comme sur l'exemple qui suit.

- Pour les missions PACTE, l'enveloppe de moyens à saisir est **0140-PACTE**. Cliquer sur « Enregistrer ».

- Le domaine fonctionnel et l'activité s'affichent automatiquement après l'enregistrement et ne doivent pas être modifiés.

- Le centre de coût est IACMISSO suivi des 2 chiffres de votre département d'affectation.

- Si vous avez bien saisi votre véhicule dans la fiche profil, vous pouvez le sélectionner à la place de SNCF dans le cadre du bas.

Pour le type de mission : si vous saisissez vos déplacements par anticipation, choisissez "OM classique". Si vous saisissez vos déplacements une fois qu'ils sont réellement effectués, choisissez "OM régularisation classique".

Général	Prestations	Saisie des étapes		Indemnités kilométriques		Frais prévisionnel	Factu	ration	Historique	
Type de mission * OM régularisation Lieu de départ * FAM (RÉSIDEN Objet de la mission * Contrat PACTE	CE FAMILIALE Q	Destination principale * NANCY (FRANCE) Ville de départ BAR-LE-DUC Commentaire	Q	Départ le *	~ Q	Retour le *		(1J) Inclure des c	convenances personne	lles
-Axes analytiques Enveloppes de moy 0140-PACTE (C Domaine fonctionne 0140-08-04 (PII Elément OTP	vens * CONTRAT PAC* Q al LOTAGE ET EN Q nelle 00A)	Codes Projet / Formation Activité 014000FDPI03 (DEPLCTEINCA Nouvelle affectation Agence de voyage		Centre de coûts CHORUS A RENSEIGNER Projet analytique ministeriel Axe libre 2 Entité de facturation MEN ACA NANCY DT 2022	م م م	Axe ministériel 1 Fonds Axe ministériel 2	م م	Une dérivat	ion a été appliquée	
Rattacher Pièces Joir Aucune donn Autorisation de v	ntes * née n'est disponib réhicule	le				Date d'int	legration	Date de	e reception	Taille (Ko)
Créer OM V	SNCF (9999 C V	Barème * Barème SNCF 2ème classe Imprimer	esoin ~	de service Persor	nnel p	our convenance personnelle	Enre	gistrer	Refuser / V	alider

Bien enregistrer avec le bouton idoine.

Vous pouvez joindre, sur cet onglet, la ou les pièces justificatives de votre déplacement en cliquant sur le bouton « Rattacher ».



Ē

Ensuite, il faut saisir les trajets dans l'onglet "Frais prévisionnel" et/ou dans l'onglet "Indemnités kilométriques"

- 2. L'onglet "Frais prévisionnel"
 - a) Frais de transports

Cet onglet permet de déclarer les déplacements dans les communes non limitrophes à la résidence administrative et à la résidence familiale mais qui sont desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.

Le site de référence pour connaître les lignes et les tarifs des transporteurs publics du Grand-Est est <u>https://www.fluo.eu/</u>

Pour créer un ticket de bus dans Chorus DT, cliquer sur "Créer" en haut à gauche.

Général	Prestations	Saisie des étapes	Indemnités kilométriques	Frais prévisionnel	Facturat	ion Historique
Créer	Générer frais					
	Date Type de frais		Commentaire		Qté Monta	ant TTC Montant
Aucune donr	née n'est disponible					

Une nouvelle fenêtre s'ouvre alors.

Saisir TRF dans la case Code et cliquer sur la touche Entrée du clavier. La ligne "TRF Transport en commun (ticket à l'unité)" apparaît, cliquer sur celle-ci.

TYPE DE FRAIS			×
Code	Libellé	Frais d'agence uniquement	
TRF]	
Effacer Rechercher			
Code Libellé			
TRF Transpo	ort en commun (ticket à l'unité)		

Une ligne intitulée "TRF" apparait alors dans l'onglet "Frais prévisionnel". A sa droite, un cadre est à compléter avec les informations suivantes :

- VILLE : la commune de la mission
- DATE : la date du déplacement
- TARIF : Le tarif unitaire du ticket de bus
- NOMBRE : 1 pour un aller simple, 2 pour un aller-retour
- COMMENTAIRE : l'objet du déplacement, la mission effectuée

Cliquer ensuite sur "Enregistrer" (en bas à droite).

Répéter l'opération pour chaque déplacement concerné.

b) Frais de repas

Conformément à l'arrêté du 20 décembre 2013 pris pour l'application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié, l'indemnité forfaitaire repas n'est perçue que si l'agent se trouve en mission pendant la totalité de la période comprise entre 11h et 14h.

Si vous êtes dans l'impossibilité de retourner à votre résidence administrative ou votre résidence familiale pendant cette période, vous pouvez demander le remboursement de vos frais de repas dans cet onglet.

Le forfait repas pour les déplacements classiques est précisé sur votre lettre de mission à joindre à votre OM.

Pour créer une demande d'indemnité repas dans Chorus DT, cliquer sur "Créer" en haut à gauche.

Une nouvelle fenêtre s'ouvre alors.

Saisir RSP dans la case Code et cliquer sur la touche Entrée du clavier.

TYPE DE	FRAIS		×
Code RSP	Libellé	Frais d'agence uniquement	
Effacer	Rechercher		
Code RSP	Libellé Repas Service partagé		

Une ligne intitulée "RSP" apparait alors dans l'onglet "Frais prévisionnel". En cliquant sur cette ligne, un cadre à droite de l'écran est à compléter avec les informations suivantes :

- DATE : la date du déplacement
- VILLE : la commune de la mission
- NOMBRE DE REPAS : Toujours saisir 1
- COMMENTAIRE : les horaires du déplacement

Cliquer ensuite sur "Enregistrer" (en bas à droite).

Répéter l'opération pour chaque jour concerné par un repas, les gestionnaires étant chargés au moment de la validation de les rattacher aux déplacements correspondants.

▲ II n'est prévu aucune indemnisation si :

- le déplacement s'effectue à l'intérieur de la résidence administrative ou familiale, et toutes communes limitrophes à l'une ou l'autre des résidences de l'agent.

- le repas est fourni gratuitement,

- le repas est tiré du sac

3. <u>L'onglet "Indemnités kilométriques"</u>

Pour saisir les trajets dans l'onglet "Indemnités kilométriques", cliquer sur "Créer" en haut à gauche.

Général	Prestations	Saisie des étapes	Indemnités kilométriques	Frais prévisionnel	Facturation	Historique
Créer	Générer indemn	té				
)ans la fer	nêtre qui s'a	uvre, choisir sa	voiture au lieu de "	SNCF" et conse	erver "Barèr	ne SNCF".

Dans la fenêtre qui s'ouvre, choisir sa voiture au lieu de "SNCF" et conserver "Barème SNCF". Saisir ensuite, ligne par ligne, chaque trajet effectué en précisant la date, le lieu de départ et d'arrivée, le nombre de kilomètres, le nombre de trajets et le motif de déplacement.

Pour déterminer le nombre de kilomètres, cliquez sur « Lien vers un distancier ». Ce lien ouvre le site Mappy.fr, distancier intégré. Le trajet à retenir doit obligatoirement être celui qui indique le moins de kilomètres.

Le nombre de trajet: 2 pour un aller-retour, 1 pour une boucle (circuit).

Le point de départ doit être soit la résidence familiale, soit la résidence administrative, selon le plus court.

Pour déclarer un déplacement, il faut cliquer sur "Créer" à droite de l'écran. Un tableau intitulé « TRAJET » s'ouvre alors pour saisir un premier déplacement.

demnité N° 1 (0 Kilomè	nite				
hicule SNCF - SNCF- SNCF (9999 C	TRAJET			×	
i de km autorisés Kilomètres en vers un distancier immentaire	Date Date Dumm/AAAA Nb de trajets	Trajet Commentaire	Km remboursé		
			Annuler	Confirmer	Cré

Une fois le premier trajet saisi, cliquer sur « Confirmer ». Une ligne s'est alors générée automatiquement dans l'indemnité n°1. Pour inscrire un second trajet, cliquer de nouveau sur « Créer » à droite de l'écran et reproduire la même procédure autant de fois que nécessaire.

La case commentaire doit être impérativement complétée avec le motif du déplacement saisi.

0	Créer	Générer in	lemnité					
ndem	nité N° 1	(80 Kilomètres - 16.	95 EUR)					â
/éhicul SNC	le CF - SNCI	F- SNCF (99! 👻	Barème kilométrique Barème SNCF 2ème class	~				
lb de k 0 Kilor comme	km autoris mètres entaire	és	Nb de km déclarés 0 Kilomètres	Lien vers un distancier				
E	N°	Date	Trajet 🔺	Km remboursé	Nb de trajets	Commentaire		
	10	01/09/2020	BAR-LE-DUC / COMMERCY	40.1	2	Remplacemen	t	
			0993		33.83			
-								

Une fois tous les déplacements saisis à la suite, il faut cliquer sur "Enregistrer" (en bas à droite), puis envoyer à votre valideur hiérarchique (l'IEN de votre circonscription) à l'aide du bouton "Refuser/Valider".

Cliquer sur « Passer au statut 2 - Attente de validation VH1 », puis saisir le nom et le prénom de votre valideur hiérarchique dans la case « Destinataire », choisir « Ne pas prévenir le destinataire » et confirmer.



Votre ordre de mission va ainsi être envoyé pour vérification à votre valideur hiérarchique puis au service gestionnaire : le bureau académique des déplacements 1^{er} degré.

Lors de la validation ultime, un mail automatique sera envoyé dans votre boite mail professionnelle. Il vous faudra revenir sur le logiciel par le biais de PARTAGE (les liens des mails automatiques étant inactifs) pour créer un état de frais correspondant à votre ordre de mission.

IV. Création de l'état de frais (EF) – Application CHORUS DT

Choisir dans la bande du menu "Etat de frais" puis cliquer sur "Créer EF" en bas à gauche de l'écran. Une nouvelle fenêtre s'ouvre. Choisir dans la liste d'OM celui que vous souhaitez transformer (seuls les OM au statut V-validé peuvent générés des EF).

N°	Destination principale	Date Début	Objet	Montant	Statut	Type de mission
	IEN TOUL	01/10/2020	Trajet entre école	87.49€	V - Validė	OM régularis
						D ²

L'état de frais se génère automatiquement en reprenant les données de votre OM. Il ne vous reste plus qu'à l'envoyer à l'aide du bouton "Refuser/Valider " à votre valideur hiérarchique, de la même façon que vous l'avez fait pour l'OM.

V. <u>Aides</u>

Retrouver les guides vidéos et PDF sur PARTAGE, onglet « Déplacements temporaires » (1), en cliquant sur « Déplacements classiques » (3).



Toute problématique liée aux applications Chorus DT devra être signalée sur la plateforme académique Krist@l accessible depuis la page d'accueil du portail académique PARTAGE.



Les utilisateurs de Chorus-DT sont donc invités à ne plus transmettre leur demande par courrier électronique.